



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2018-098

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2018-09-20-001 - Délégation de signature de la rectrice de l'académie de Corse au chef de la division de l'expertise, de la paye et de l'analyse de gestion (DPAG) (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2018-09-20-001

Délégation de signature de la rectrice de l'académie de
Corse au chef de la division de l'expertise, de la paye et de
l'analyse de gestion (DPAG)

VU la délégation de signature rectorale n° 03-2018/06/18 du 18 juin 2018 conférée à monsieur Vincent Aillaud, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au secrétaire général de l'académie de Corse, chargé des fonctions de directeur des ressources humaines ;

VU l'arrêté ministériel du 18/09/2018, portant détachement et affectation de monsieur Nicolas CARTALLIER, inspecteur des finances publiques, au rectorat de l'académie de Corse à compter du 20/08/2018.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bruno Martin, secrétaire général de l'académie de Corse, de madame Stéphanie Marcelli, adjointe au secrétaire général de l'académie de Corse, chargée des fonctions de directrice de la prospective et de l'organisation scolaire, et de monsieur Vincent Aillaud, adjoint au secrétaire général de l'académie de Corse, chargé des fonctions de directeur des ressources humaines, la délégation de compétence et de signature qui leur est confiée respectivement par les arrêtés rectoraux n°1-2018/06/18 du 18 juin 2018, n°2-2018/06/18 et n°3-2018/06/18 du 18 juin 2018, sera exercée par :

- **Monsieur Nicolas Cartallier**, chef de la Division de l'Expertise, de la Paye, et de l'Analyse de Gestion (DEPAG), de l'académie de Corse, à l'effet de signer tous arrêtés, actes, décisions, correspondances, concernant le domaine du contrôle des actes administratifs et financiers des EPLE (action éducatrice, fonctionnement budgétaire et financier). Monsieur Nicolas CARTALLIER est également habilité à utiliser le logiciel de gestion Dem'Act.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Nicolas Cartallier, la délégation de signature et de compétence qui lui est conféré par l'article premier du présent arrêté, y compris l'utilisation du logiciel de gestion Dem'Act, pourra être exercée par :

- **Monsieur Matthieu Paolacci**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la cellule de conseil et de contrôle (CCE) des EPLE (établissements public locaux d'enseignement) de l'académie de Corse.

ARTICLE 3 :

L'arrêté rectoral n° 1-2017/11/29 du 29 novembre 2017 est abrogé.

ARTICLE 4 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio, le 20 septembre 2018

LA RECTRICE

Signé

Julie BENETTI